

Le téléchargement illégal par les salariés expose les entreprises à des sanctions

La loi Hadopi prévoit la coupure de l'accès à Internet pendant un mois et une contravention

Les entreprises ouvertes aux quatre vents du Web ont intérêt à prendre leurs dispositions. Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 12 juin 2009 relative à la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (Hadopi), les personnes, physiques ou morales, qui téléchargent illégalement des contenus cinématographiques, audiovisuels ou musicaux, sont susceptibles d'être rappelées à l'ordre, voire traînées devant les tribunaux.

Ces nouvelles règles n'ont pas suscité d'émotion particulière chez la plupart des patrons, sans doute parce que leurs préoccupations sont ailleurs en cette période de croissance molle et de tensions sociales liées à la réforme des retraites. Mais plusieurs cabinets d'avocats attirent l'attention sur les risques encourus par une société dont l'un des salariés piraterait des œuvres depuis son lieu de travail.

S'il y a récidive après deux avertissements, l'entreprise peut être privée d'accès à Internet pendant un mois en cas de condamnation pour « négligence caractérisée », explique M^e Isabelle Renard. En outre, elle est passible d'une contravention plus lourde que celle infligée aux particuliers (7 500 euros, contre 1 500).

M^e Christiane Féral-Schuhl fait remarquer que la responsabilité civile d'un employeur est susceptible d'être engagée « en cas de faute commise par l'un de ses employés ayant agi dans le cadre de ses fonctions ». Mais l'entreprise a la possibilité de s'exonérer de ce principe si elle démontre que son collaborateur « a agi en dehors de ses fonctions, sans autorisation et à des fins étrangères à ses attributions ». « Il est encore trop tôt pour dire comment réagiront les juges », estime M^e Féral-Schuhl. Ils pourront, selon elle, être sensibles « aux conséquences très graves d'une coupure d'accès », mais pourront également estimer que c'est à l'employeur de se montrer diligent.

Le problème est d'autant moins



à prendre à la légère, insistent plusieurs avocats, que des études soutiennent l'idée d'une hausse des fraudes sur le lieu de travail. En janvier, la société ScanSafe affirmait qu'au cours des trois derniers mois les tentatives de téléchargement illégal portant sur des fichiers MP3 ou des logiciels avaient augmenté de 55% sur les réseaux d'entreprises. Cette filiale de Cisco, qui édite des logiciels de sécurité, se fondait sur des données recueillies dans plus de 100 pays.

Dispositifs de filtrage

Ces chiffres inspirent beaucoup de scepticisme. Génération NT, un site Internet d'information consacré au monde de l'informatique, considère que ScanSafe « souhaite surtout sensibiliser » d'autres sociétés « pour leur vendre des solutions adaptées (...) de filtrage ».

« Je serais surpris que le téléchargement illégal progresse dans les entreprises. Elles se montrent de plus en plus vigilantes et les salariés, eux, sont de plus en plus prudents », commente Régis Granarolo, président du Munci, une associa-

tion professionnelle d'informaticiens. Eric Walter, le secrétaire général de l'Hadopi, veut prendre le temps d'analyser la question sur la base d'une « méthode objective ».

Une chose est sûre : les grandes entreprises se sont équipées en dispositifs de filtrage bien avant la loi Hadopi, souligne Pascal Antonini, vice-président de l'Association française de l'audit et du conseil informatiques (AFACI), chargé de la sécurité des systèmes d'information. Elles ont agi de la sorte pour éviter le vol de données, se mettre à l'abri de virus, empêcher toute connexion à des sites pédophiles, etc.

Dans les banques, les mesures de précaution sont strictes. La Société générale proscrit la fréquentation de certains sites. Les logs d'accès à Internet sont aussi contrôlés a posteriori, déclare une porte-parole du groupe. Une « charte d'utilisation des moyens électroniques » a été édictée de manière à préciser la responsabilité des salariés lorsqu'ils surfent sur la Toile ; ce texte mentionne la question de la propriété intellectuelle.

Des groupes industriels tamiensent, eux aussi, le flux en provenance du Web. Chez Alstom, par exemple, il faut demander une autorisation pour pouvoir naviguer sur certains sites tels que Facebook ou YouTube, indique une porte-parole.

Mais la loi Hadopi n'est pas un non-événement, notamment pour les petites et moyennes entreprises qui sont souvent moins bien outillées que les grandes pour prévenir le piratage. Le secrétaire général de la Haute Autorité dit être régulièrement questionné par des managers ou des organisations professionnelles. Même les grandes sociétés ayant déjà encadré l'utilisation d'Internet informent leur personnel sur ces nouvelles obligations. A La Poste, une campagne de communication spécifique sera organisée afin de rappeler les sanctions prévues en cas d'infraction. La Société générale, elle, tiendra « des points d'attention particuliers sur le téléchargement lors des prochaines sessions de sensibilisation ».

Bertrand Bissuel

Le géant minier BHP Billiton renonce à acheter Potash

L'opinion publique et le gouvernement canadiens s'étaient mobilisés contre cette OPA

Deuxième revers majeur, en trois semaines, pour le géant minier australo-britannique BHP Billiton : après l'échec de sa fusion dans le minier de fer australien avec son concurrent et compatriote Rio Tinto (*Le Monde* du 19 octobre), le groupe a annoncé, dimanche 14 novembre dans la soirée, le retrait de son offre publique d'achat (OPA) hostile sur le canadien Potash.

Le raid géant de 38,6 milliards de dollars (27,33 milliards d'euros) lancé en août sur le premier producteur mondial de potasse, un des trois composants indispensables à la fabrication d'engrais avec l'azote et les phosphates, aurait constitué la plus grosse transaction de l'histoire industrielle du Canada. Las, l'opération hostile a pris un tour politique et s'est heurtée à l'opposition d'Ottawa.

« Bien qu'ayant reçu toutes les autorisations antitrust nécessaires pour cette offre, nous n'avons pu obtenir d'accord aux termes de la loi canadienne sur l'investissement, et avons donc décidé de retirer l'offre », a déclaré le directeur général de BHP Billiton, Marius Kloppers, dans un communiqué publié dimanche.

Le 3 novembre, le ministre canadien de l'industrie, Tony Clement, avait opposé son veto à l'OPA sur Potash, alors même qu'Investissement Canada – l'organisme chargé de veiller à ce que le rachat d'une entreprise locale par une société étrangère présente un « avantage net » pour le pays – avait donné son accord : « Au Canada, nos ressources naturelles sont un important moteur économique. J'ai conclu que l'action de BHP n'est pas dans l'intérêt du pays », avait indiqué M. Clement. Le groupe minier australo-britannique aurait pu présenter une offre plus avantageuse d'ici au début décembre, mais a préféré renoncer devant la position des pouvoirs publics.

Une hostilité au raid dictée notamment par l'émoi suscité par l'OPA dans la province du Saskatchewan, dans le centre-ouest du pays, où Potash est le plus gros employeur local et procure d'importantes rentrées fiscales. Et ce malgré les innombrables garanties apportées par BHP Billiton en matière d'emplois ou de maintien des sites industriels.

Patriotisme économique

Mais par le passé, le Canada a connu des expériences malheureuses avec des fleurons industriels passés à l'étranger, ce qui a attisé le patriotisme économique dans le dossier Potash : ces dernières années, les groupes miniers locaux Falconbridge et Inco ou le producteur d'aluminium Alcan ont été rachetés respectivement par le suisse Xstrata, le brésilien Vale et Rio Tinto, lesquels ont procédé ensuite à des suppressions d'emplois.

Amer, le groupe BHP Billiton a sobrement indiqué, dimanche, qu'il « continu[ait] de croire que son offre aurait abouti à un bénéfice net important pour le Canada, la Saskatchewan et le Nouveau-Brunswick [une province de l'est du pays, où est également implanté Potash] ».

Ogre minier tentaculaire, dont le surnom « The Big Fella » (« Gros type ») résume la force de frappe financière de BHP Billiton pourrait désormais trouver de nouvelles proies pour se diversifier dans d'autres secteurs que ses métiers traditionnels : le minier de fer, les métaux, le charbon, le pétrole, le gaz et les diamants. Mais l'OPA ratée sur Potash plombe un peu plus son ambitieux patron, M. Kloppers, déjà fragilisé par l'échec de la fusion dans le minier de fer australien et par le gigantesque raid de 150 milliards de dollars lancé en 2008 sur Rio Tinto et avorté à cause de la crise financière.

Clément Lacombe

Electricité : le projet de Poweo de se retirer du marché des particuliers illustre les difficultés à libéraliser le secteur

La nouvelle législation, qui sera votée le 17 novembre par le Parlement, réduira peu le poids d'EDF

C'est peut-être la fin d'une aventure pour le pionnier de la concurrence dans la fourniture d'électricité. Lancé en 2002 par l'homme d'affaires Charles Beigbeder, Poweo envisage de se retirer en partie du marché des particuliers, où il accumule les pertes depuis plusieurs années, tout en se maintenant sur celui des industriels.

Cette annonce intervient à la veille de l'adoption définitive au Parlement, mercredi 17 novembre, du projet de loi « Nome » (« Nouvelle organisation du marché de l'électricité ») censé doper la concurrence dans un secteur où le poids d'EDF reste écrasant : le prix de revient de l'électricité nucléaire étant imbattable, ses concurrents la vendent à perte.

En septembre 2009, le premier ministre, François Fillon, s'était engagé auprès de la Commission européenne à ce que la loi « soit effective au 1^{er} juillet 2010 ». Elle oblige EDF à céder à prix coûtant jusqu'à 25% de sa production nucléaire aux autres fournisseurs (GDF Suez, Poweo, Direct Energie...) intervenant sur le marché français pour leur permettre d'être compétitifs. Mais les décrets d'application – notamment le niveau de ce prix de vente – ne seront pas publiés avant le début de 2011.

« La situation n'est plus tenable », a prévenu Loïc Caperan, directeur général de Poweo, aux analystes financiers, le groupe ne sachant ni quand ni à quel prix il aura accès à cette électricité nucléaire. Pour cet ancien membre de la direction d'EDF, « c'est un délai supplémentaire qui entame largement la rentabilité ». Et qui suscite l'inquiétude croissante de son principal actionnaire, le groupe public d'électricité autrichien Verbund (43,2% du capital).

Poweo a annoncé, il y a quelques jours, que sa perte opérationnelle pourrait être de 40 à 50 millions d'euros en 2010, après avoir déjà perdu 85,3 millions en 2009 et 21,7 millions en 2008. Son cours de Bourse retrace bien ces difficultés : en juillet 2007, lors de l'ouverture du marché de l'électricité aux particuliers, le titre cotait 44,52 euros ; il ne vaut plus aujourd'hui que 7 euros alors que le groupe a lourdement investi dans des centrales au gaz et qu'il a dû réduire ses effectifs de 30% début 2010. Poweo envisage « de nouveaux plans d'actions impliquant des mesures de restructuration complémentaires ».

Créé en 2003, l'autre fournisseur alternatif, Direct Energie, connaît aussi des difficultés, même s'il est soutenu par son

actionnaire de référence (à 38%), le groupe Louis Dreyfus. Le PDG, Xavier Caitucoli, reconnaît que son entreprise n'a jamais gagné d'argent. Un seul exercice a été équilibré, en 2008, quand le Conseil de la concurrence, saisi par Direct Energie, avait sommé EDF de faire rapidement de nouvelles offres de gros aux fournisseurs alternatifs pour permettre une « concurrence effective ». L'opérateur public avait alors dû vendre

Trois ans après l'ouverture du marché à la concurrence, une majorité de Français ignore qu'il est possible de quitter EDF

un peu de sa production d'électricité nucléaire à bon prix. Depuis, Direct Energie est de nouveau en perte et la société a renoncé, comme Poweo, à sa politique commerciale pour étoffer son portefeuille de clients dans l'électricité.

Le secteur est en train de se consolider. Poweo plombe les comptes de Verbund. Le premier producteur d'électricité autrichien avait la possibilité de céder

ses 43,2% dans Poweo, mais au regard du prix de l'action, il aurait encaissé une lourde perte. Il a préféré se tourner vers Direct Energie pour négocier un rapprochement de leurs portefeuilles de clients particuliers dans l'électricité et le gaz. A eux deux, ils afficheraient près d'un million de clients, encore loin derrière les deux géants du secteur en France, EDF (28 millions) et GDF Suez (11 millions).

M. Caitucoli veut pourtant croire aux bienfaits de la « loi Nome ». Non seulement parce qu'elle fixera un prix d'achat de l'électricité nucléaire (qui reste à déterminer), mais aussi parce que « le consommateur pourra sans risque faire le choix de la concurrence », le texte prévoyant qu'il pourra revenir aux tarifs réglementés proposés par EDF ou GDF s'il est mécontent du marché libre. Et vice-versa.

Trois ans après l'ouverture du marché de l'électricité et du gaz, une majorité de Français (54%) ignore toujours qu'il est possible de quitter EDF ou GDF Suez, révèle un sondage LH2 réalisé pour la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Le Médiateur de l'énergie note également la notoriété encore faible de leurs principaux concurrents.

Jean-Michel Bezat

Conjoncture

La Chine susceptible de dépasser les Etats-Unis d'ici à 2020

La Chine pourrait supplanter les Etats-Unis comme première économie mondiale d'ici à 2020, selon une étude de la banque britannique Standard Chartered publiée lundi 15 novembre. La croissance rapide de son produit intérieur brut (PIB), conjuguée à une appréciation de 25% de sa devise, le yuan, devrait lui permettre de dépasser les Etats-Unis avant la fin de la décennie. L'économie chinoise sera même deux fois plus importante que l'économie américaine d'ici à 2030, selon cette enquête. « L'ampleur des changements dans les vingt prochaines années va être énorme », indique Standard Chartered. L'étude affirme aussi que l'Inde prendra la place du Japon comme troisième économie mondiale au cours de la prochaine décennie. – (Bloomberg.)

Changes Un responsable chinois recommande une plus grande utilisation du yuan

La Chine devrait réduire sa dépendance aux monnaies de réserves internationales et promouvoir un usage plus large du yuan pour diminuer les risques d'instabilité du système monétaire international, a déclaré Jin Zhongxia, vice-directeur général du département international de la banque centrale chinoise, cité, lundi 15 novembre, par le quotidien *China Daily*. – (AFP.)

La Corée du Sud veut restreindre les arrivées de capitaux

La Corée du Sud travaille à l'élaboration de mesures visant à restreindre les arrivées massives et soudaines de capitaux, a prévenu, lundi 15 novembre, le ministre des finances, Yoon Jeung-hyun. Désireux de freiner la hausse du won, Séoul réfléchit à des mesures telles que la restauration d'une taxe à la source sur les achats, par les étrangers, d'obligations d'Etat et l'imposition d'un prélèvement sur les banques. – (AFP.)

Finance Après le G20 de Séoul, les banques françaises mettent en garde contre un excès de règles

Après le sommet du G20 de Séoul qui a entériné, les 11 et 12 novembre, le principe d'une augmentation des fonds propres des banques d'ici 2015 (réforme dite de « Bâle 3 »), la Fédération bancaire française a mis en garde, dimanche 14 novembre, contre la tentation d'imposer à certains établissements de nouvelles charges, « inefficaces », selon elle, pour éviter les crises. Le Conseil de stabilité financière travaille à l'élaboration de nouvelles règles pour les grandes banques mondiales, dont les difficultés déstabiliseraient le système financier. Une liste doit être établie à la mi-2011. – (AFP.)